

# Chambre de Métiers d'Alsace

## Coordonnées

### Siège

Espace Européen de  
l'Entreprise  
30, Avenue de l'Europe  
67300 SCHILTIGHEIM (FRANCE)  
Téléphone : 00 33 3 88 19 79  
79  
Fax : 00 33 3 88 19 60 65  
E-mail : [cma@cm-alsace.fr](mailto:cma@cm-alsace.fr)  
<http://www.cm-alsace.fr>

### Section de Mulhouse

12, boulevard de l'Europe  
BP 3007  
68061 MULHOUSE CEDEX 3  
(FRANCE)  
Téléphone : 00 33 3 89 46 89  
00  
Fax : 00 33 3 89 45 44 40  
E-mail : [cma.mulhouse@cm-alsace.fr](mailto:cma.mulhouse@cm-alsace.fr)  
<http://www.cm-alsace.fr>

### Section de Colmar

13, avenue de la République  
BP 2069  
68 025 COLMAR CEDEX (FRANCE)  
Téléphone : 00 33 3 89 20 84  
50  
Fax : 00 33 3 89 24 40 42  
E-mail : [cma.colmar@cm-alsace.fr](mailto:cma.colmar@cm-alsace.fr)  
<http://www.cm-alsace.fr>

## Horaires d'ouverture et accueil du public :

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.

## Personnes responsables

Jean-Luc HOFFMANN, Président de la CMA  
[Les élus de la CMA 2017-2021 | Chambre de Métiers d'Alsace](#)

## Personnes contact :

Cecilia KIEFFER, [Aide à l'export et au développement transfrontalier](#) – Commande publique  
E-mail : [ckieffer@cm-alsace.fr](mailto:ckieffer@cm-alsace.fr)  
Téléphone : 00 33 3 88 19 79 34  
[Nos conseillers | Chambre de Métiers d'Alsace](#)

## Nature et statut de l'organisme :

Une **chambre de métiers et de l'artisanat** est une chambre consulaire, organisme semi public chargé des questions liées à l'artisanat.  
Ces chambres assurent, pour les artisans, les apprentis et les organisations professionnelles de l'artisanat, une mission de formation, de conseil, d'immatriculation des entreprises et de représentation auprès des pouvoirs publics.  
Réseau d'organismes publics.

## Public visé

Entreprises artisanales et entreprises ayant une activité transfrontalière

## Objectifs et activités de l'organisme :

- Information transfrontalière pour l'artisanat
- Accueil des créateurs d'entreprise transfrontaliers

## Objectifs et activités en matière de coopération européenne :

- Aide à la création d'entreprises transfrontalière
- Réglementation de l'artisanat et formalités d'inscription au registre
- Législation fiscale
- Protection sociale, aspects du droit du travail
- [Information sur les formalités transfrontalières](#)

Mise à jour : mars 2021

Source de mise à jour : <http://www.cm-alsace.fr>

Mots-clés :